

FORMATION
"MONTEUR DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES
AÉRO-SOUTERRAINS"
(MREAS)

CENTRE DE PONT-DU-CHÂTEAU

Chemin des Palisses - 63430 Pont-du-Château

**** 04 73 83 78 60

plongeon@formapelec.fr

sanctionnée par le Titre Professionnel de MREAS, titre de niveau 3 du Ministère Chargé de l'Emploi

LA NOUVELLE SESSION "MREAS" DÉBUTERA LE 14 MARS 2022





OBJECTIFS

 Être capable de maîtriser et d'appliquer, en sécurité, les techniques de construction et d'entretien des réseaux de distribution d'Énergie électrique Aéro-Souterraine HTA-BT-EP par une connaissance technologique et pratique approfondie.

Être présenté à l'épreuve finale en vue de l'obtention. du Titre Professionnel de MREAS

PERSONNEL CONCERNÉ

- Personnes de 18 à 25 ans et demandeurs d'emploi de 26 ans et plus embauchés dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation..
- Salariés en CDI
- Salariés dans le cadre d'un CPF de Transition Professionnelle

PRÉREQUIS

Être reconnu apte au poste de travail de MREAS par la Médecine du Travail
 (Travaux en Hauteur, Travaux Sous Tension en Basse Tension, Conduite de PEMP Cat. 1B et 3B).

 Une période d'immersion en entreprise (stage, période d'essai, EMT) voire de préqualification est souhaitable avant l'entrée en formation.

DATE, DURÉE ET LIEU DE LA FORMATION

Date: du 12 mars 2022 au 16 février 2023.

Durée totale de la formation en centre : 713 heures (cinq périodes d'alternance en entreprise sont insérées entre les modules). La durée de la formation tient compte, d'une part, des acquis des stagiaires pendant leur période en entreprise (mise en pratique des compétences sur les chantiers, accroissement des performances, évaluation des compétences par le tuteur, analyse du carnet de suivi...), d'autre part, de l'évolution du référentiel 2021 ainsi que de l'application du cursus TST BT approuvé le 23 septembre 2020.

Lieux : FORMAPELEC - Chemin des Palisses - 63430 PONT-DU-CHÂTEAU
 FORMAPELEC/ ALMEA - 3 chemin de l'oiselât - 51320 BUSSY-LETTREE







DURÉE ET MODALITÉS DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Durée du contrat : 12 mois minimum.
 Cette durée peut être prolongée si des formations optionnelles sont envisagées à la suite de la formation MREAS (voir « OPTIONS » au bas de la page).
- Modalités :
- il est préconisé, pour sécuriser la période d'essai, de faire débuter le contrat du salarié environ un mois avant le premier jour de formation
- la désignation d'un tuteur est obligatoire. Celui-ci, pièce essentielle du dispositif, est associé tout au long de la formation et veille au bon déroulement du contrat : accueil du salarié, réunion des tuteurs, échanges avec le formateur par l'intermédiaire du carnet de suivi...
- le dépôt du contrat (CDD ou CDI) à votre OPCA doit se faire dans les cinq jours ouvrables qui suivent le début du contrat.

LE COÛT DE LA FORMATION

19.30 € HT de l'heure, soit, pour 713 heures : 13 760.90 € HT, que l'entreprise devra régler à FORMAPELEC.

FINANCEMENT

TITRE

- Pour les salariés en Contrat de Professionnalisation ou en CDI, contactez au plus vite votre OPCO.

 Pour les entreprises du bâtiment ou des travaux publics, contactez CONSTRUCTYS au 04.73.35.12.38 pour l'Auvergne, au 04.78.89.96.10 pour Rhône-Alpes et au 03 26 777 69 03 ou xavier.gourcerol@constructys.fr pour la Champagne-Ardenne .
 - Dans le cadre du CPF de Transition Professionnelle (CPF PTP), le salarié doit déposer une demande auprès du FONGECIF de sa Région et ce, bien avant le démarrage de l'action.

Le titre est composé de trois CCP : HTA - BT - EP. Les activités-types (AT) sont :

1- Installer des réseaux électriques du domaine Haute Tension A et raccorder des émergences

2- Installer des réseaux électriques basse tension et réaliser les branchements aux abonnés

3- Installer et entretenir des réseaux d'éclairage public Basse Tension

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONSULTER ET À NOUS FAIRE PART DE VOS INTENTIONS (PRÉ-RÉSERVATION, TESTS DE CANDIDATS...)

PROGRAMME À LA PAGE SUIVANTE

